

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune

BOURBONNE LES BAINS

2020/ 82

DEPARTEMENT
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice	19
- présents	15
- votants	17
- absents	2
- absents excusés	2

Du vendredi 11 septembre 2020

L'an deux mille vingt le 11 septembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

Approbation d'une convention entre la Commune de Bourbonne les Bains et la Préfecture de la Haute-Marne relative au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de l'épidémie de COVID-19

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLLOT, Claude PETIOT, Catherine THIVET, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Procurations : Patrick BREYER à André NOIROT et Olivier LADRANGE à Elie PERRIOT

Étaient absents excusés : Patrick BREYER, Olivier LADRANGE

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Georgette JOB

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/09/2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 07 septembre 2020

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la Loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, notamment son article 17-II,

VU l'Ordonnance n°2020-317 du 25 mars 2020 portant création d'un fonds de solidarité à destination des entreprises des secteurs particulièrement touchés par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation du virus Covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation,

VU l'Ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 et notamment son article 2,

VU le Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le Décret n°2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de Covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation,

Madame Amélie MOLTER, Conseillère Municipale, présente une convention entre la Commune de Bourbonne les Bains et la Préfecture de la Haute-Marne relative au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de l'épidémie de COVID-19.

Madame Amélie MOLTER, Conseillère Municipale, indique que la Commune de Bourbonne les Bains doit décider d'une contribution volontaire d'un montant de 4 254.00 € au fonds de solidarité, afin de financer le versement d'aides financières aux personnes physiques et morales de droit privé exerçant une activité économique particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de Covid-19 et des mesures prises pour en limiter la propagation.

Madame Amélie MOLTER, Conseillère Municipale, demande donc à l'assemblée de bien vouloir approuver le versement d'une contribution d'un montant de 4 254.00 € à la Préfecture de la Haute-Marne et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents afférents à ce dossier.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'approuver le versement d'une contribution d'un montant de 4 254.00 € à la Préfecture de la Haute-Marne
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents afférents à ce dossier.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 16 septembre 2020

M. André NOIROT